



ARRÊTE DU MAIRE N°A2026-91SE
en date du 10 Mars 2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
A L'OCCASION DE TROIS SORTIES SCOLAIRE
AU PARC DU CHATEAU «LA GLACIERE»
LE VENDREDI 10 AVRIL 2026 DE 10 HEURES A 15 HEURES
LE JEUDI 07 MAI 2026 DE 9 HEURES A 15 HEURES
LE LUNDI 1ER JUIN 2026 DE 9 HEURES A 15 HEURES
MADAME NATHALIE CASTAING PIACESI
DIRECTRICE DE L'ECOLE MATERNELLE

FP/ECG/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2131-1 et L.2131-2°, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à 2213-6-1,
Vu le Code de la Route, et notamment son article R.411-21-1,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes,
Vu la demande de Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle, (13650 MEYRARGUES),
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à l'intérêt de l'ordre public et à la sécurité des usagers de la voie publique.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de trois sorties scolaire au Parc du Château «*La Glacière*» à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle à MEYRARGUES (13650) est autorisée à organiser trois sorties scolaire au Parc du Château «*La Glacière*» (13650 MEYRARGUES), **le Vendredi 10 Avril 2026 de 10 heures à 15 heures, avec 41 élèves de grande section et 10 adultes accompagnateurs, le Jeudi 07 Mai 2026 de 9 heures à 15 heures avec 50 élèves de grande section et 10 adultes accompagnateurs et le Lundi 1^{er} Juin 2026 de 9 heures 15 heures, avec 50 élèves de moyenne section de l'école maternelle et 10 adultes accompagnateurs.**

-les classes devront emprunter les voies communales selon l'itinéraire suivant pour l'aller :

- **Rue Joseph d'Arbaud**
- **Avenue de la République**
- **Traverse de la Libération**
- **Avenue Saint Pierre**
- **Avenue du Château**
- **Montée du Château.**

-elles devront emprunter les voies communales selon l'itinéraire suivant pour le retour :

- **Monté du Château**
- **Avenue du Château**
- **Avenue Saint Pierre**
- **Traverse de la Libération**
- **Avenue de la République**
- **Rue Joseph d'Arbaud.**

Article 2 : Les mesures de réglementation suivantes seront appliquées : Les traversées de routes, se feront avec des signaleurs munies de gilets fluorescents, **le Vendredi 10 Avril 2026, le Jeudi 07 Mai 2026 et le Lundi 1^{er} Juin 2026.** La circulation sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement de la marche des élèves de l'école maternelle.

Article 3 : Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice de l'école maternelle devra prendre contact avec la Police Municipale avant la manifestation, afin d'établir un procès-verbal de sécurité, faute de quoi celle-ci sera annulée.

Article 4 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la Directrice de l'école maternelle qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 5 : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires pour assurer la sécurité publique.

Article 6 : Les Services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à Madame Nathalie CASTAING PIACESI, Directrice à l'école élémentaire à MEYRARGUES (13650).



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Par délégation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues,

Erik Charles Delwaulle.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

13/03/2026

Le directeur général des services,
Erik Charles Delwaulle.